

Avignon, le 9 janvier 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

DIEC

Pôle académique du DNB

Dossier suivi par
Jean-Etienne CELERIER
Téléphone
04 90 27 76 59
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
jean-etien.celerier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes en Langue Française en milieu scolaire - Session 2014

Référence : lettre de cadrage rectorale du 18 novembre 2013

Comme chaque année, l'organisation du DELF en milieu scolaire, diplôme délivré par le ministère de l'éducation nationale pour certifier les compétences en français des ENAF, sera prise en charge en 2014 par les services départementaux après harmonisation au niveau académique.

Le dispositif repose sur un jury académique présidé par Madame Rachida Dumas, IA IPR d'arabe.

I - Calendrier, définition et nature des épreuves :

- Epreuves collectives : compréhension écrite et orale et expression écrite

Elles se dérouleront le **mardi 13 mai 2014**

- DELF A1 : 9h30 – 10h50
- DELF A2 : 9h30 – 11h10
- DELF B1 : 9h30 – 11h15

- Epreuves individuelles : production de l'oral

Elles se dérouleront les **mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014**

- DELF A1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 5 minutes
évaluation : 5 minutes
- DELF A2 : préparation : 10 minutes
interrogation : 8 minutes
évaluation : 5 minutes

- DELF B1 : préparation : 10 minutes
interrogation : 15 minutes
évaluation : 5 minutes

II - Organisation des épreuves :

- Epreuves collectives :

Les candidats issus des établissements centres d'examen passeront les épreuves collectives dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examen dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres du jury feront passer les épreuves collectives. Ils seront convoqués par la DIEC dès 9h00 les jours d'épreuves.

Les candidats seront aussi convoqués dès 9h00 car il ne sera admis aucun retard.

Chaque établissement centre d'examen devra prévoir une salle spécifique par niveau d'examen. Chaque salle devra être équipée d'un système de lecture de Cd audio.

Les corrections des épreuves collectives se dérouleront dans les établissements centre d'examen le 13 mai 2014 à partir de 13h30 dans une salle dédiée.

Il est impératif que le correcteur ne soit pas l'enseignant du candidat.

- Epreuves individuelles :

Les candidats issus des établissements centres d'examen passeront les épreuves individuelles dans leur établissement. Les autres candidats les passeront dans le centre d'examen dont ils dépendent.

Aucun matériel candidat ne sera autorisé.

Les enseignants ayant la qualité de membres du jury feront passer les épreuves individuelles. Ils seront convoqués par la DIEC.

Il est impératif que l'examineur ne soit pas l'enseignant du candidat.

III – Inscription des candidats :

L'inscription des candidats se fera dans les établissements entre **le 3 et le 14 février 2014** au moyen de la fiche individuelle d'inscription jointe.

La fiche individuelle d'inscription doit impérativement être remplie en majuscules par l'enseignant du candidat en respectant rigoureusement l'orthographe des noms et prénoms des candidats ainsi que le nom du pays et la nationalité.

Les établissements devront retourner ces fiches soit par fax soit sous la forme d'un fichier numérique à la DIEC de la DSDEN, à l'attention de M. Célèrier, pour le 14 mars 2014.

IV – Autres points :

- Sujets :

La DIEC de la direction académique enverra aux établissements centres d'épreuves les sujets (papier et CD) et les corrigés en nombre. Il est prévu 3 couleurs, une par sujet.

- Papeterie :

Les copies EN et brouillon sont à prélever sur vos stocks prévus pour le Diplôme National du Brevet ou pour les examens de niveau V.

- Identité des candidats :

Avant chaque série d'épreuves l'identité des candidats sera vérifiée au moyen du livret scolaire et/ou du carnet de liaison dont ils devront se munir.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dispositif auquel j'attache le plus grand intérêt.



Dominique BECK

